

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie La Forêt des Découvertes Inc.		Date d'inspection Le 20 mars 2026	
Nom de l'établissement Garderie la Forêt des Découvertes Inc.		Numéro de permis 2020032	
Adresse 70 avenue des Pionniers Balmoral NB E8E 1E1		Numéro de téléphone (506) 509-0079	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 32	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Janel Aubut	Titre du poste Gestionnaire		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

<p>Commentaires généraux</p> <p>- Le ratio enfants / éducatrices est respecté lors de l'inspection de renouvellement.</p> <p>Une éducatrice doit compléter 2 heures de perfectionnement professionnel pour atteindre les 10 heures exigées. Un plan est en place afin que ce soit complété.</p> <p>- Selon une discussion avec l'administratrice, les structures de jeu fixes sont utilisées pendant l'hiver. Selon la CSA, les conditions hivernales réduisent l'efficacité des matériaux de revêtement de protection. L'exploitant doit tenir compte de ce facteur afin d'assurer la sécurité des enfants.</p> <p>Observations:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une pratique d'évacuation d'urgence fut effectuée lors de l'inspection. - Les enfants ont tous mangé leur collation et sont tous allés à l'extérieur jouer. - Ils sont entrés et ont mangé leur repas pour ensuite se préparer à la période de sieste. <p>La garderie éducative répond aux exigences du Règlement sur les permis - Loi sur les services à la petite enfance. Le permis d'exploitation est recommandé.</p>

original signé par
Janel Aubut

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 27 novembre 2025

Date

original signé par
Naomie Pelletier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 novembre 2025

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"